

Le « socialisme participatif » de Thomas Piketty: un socialisme utopique aux allures scientifiques

[A alencontre.org/laune/le-socialisme-participatif-de-thomas-piketty-un-socialisme-utopique-aux-allures-](http://alencontre.org/laune/le-socialisme-participatif-de-thomas-piketty-un-socialisme-utopique-aux-allures-)

Par Alain Bihr

Cette contribution forme le troisième volet d'une analyse critique du récent ouvrage de Thomas Piketty. Les lectrices et lecteurs trouveront les deux premières contributions d'Alain Bihr sur ce site en date du 29 octobre et du 5 novembre. (Réd.)

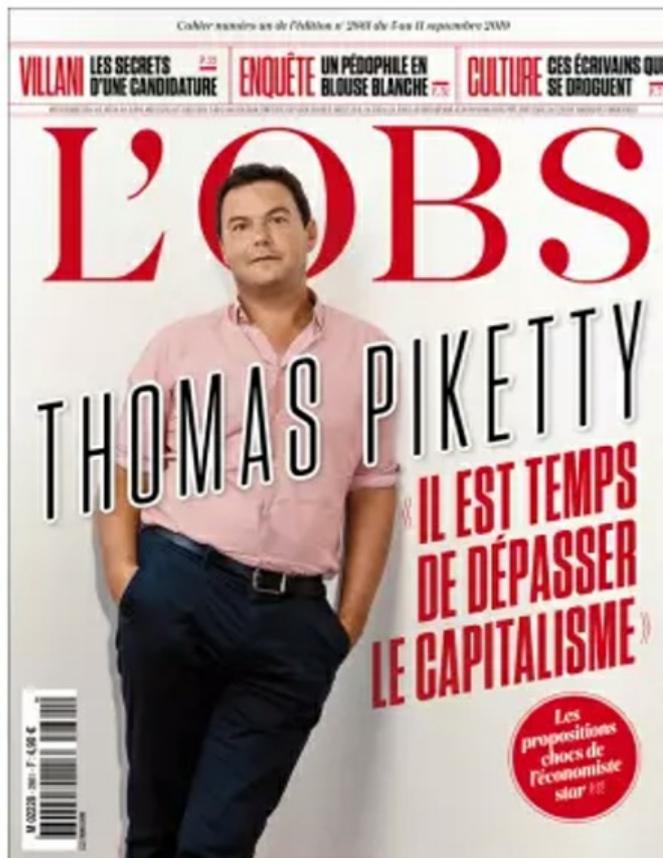
Dans le dernier chapitre de *Capital et idéologie* (Le Seuil, 2019), Thomas Piketty expose un projet et, pour partie, un programme de « *socialisme participatif* ». Ce dernier entend répondre aux principaux défis politiques de notre temps : la montée des inégalités sociales en liaison avec la « mondialisation » néolibérale, le discrédit du projet socialiste

consécutif au désastre de l'expérience de l'ex-URSS et des régimes apparentés, l'incapacité dans laquelle s'est trouvée jusqu'à présent la gauche nord-américaine et ouest-européenne (démocrate, travailliste, social-démocrate) de relever ce double défi, la montée des mouvements nationalistes et « populistes » un peu partout dans le monde sur la base des éléments précédents [1]. Bien plus, il a l'ambition de refonder le projet socialiste dans sa volonté de dépasser le capitalisme, tout en reprenant des acquis et des avancées appartenant à l'héritage du mouvement socialiste.

« Sur la base des expériences historiques disponibles, je suis convaincu qu'il est possible de dépasser le système capitaliste actuel et de dessiner les contours d'un nouveau socialisme participatif pour le XXI^e siècle, c'est-à-dire une nouvelle perspective égalitaire à visée universelle, fondée sur la propriété sociale, l'éducation et le partage des savoirs et des pouvoirs » (page 1112).

« *Propriété sociale* » et « *propriété temporaire* »

Pour « *dépasser le capitalisme actuel* » et avancer sur la voie d'un « *socialisme participatif* », Thomas Piketty formule essentiellement deux propositions :



« *Le modèle de socialisme participatif proposé ici repose sur deux piliers essentiels visant à dépasser le système actuel de propriété privée, d'une part par la propriété sociale et le partage des droits de vote dans les entreprises, et d'autre part par la propriété temporaire et la circulation du capital* » (page 1138).

Agissant au niveau du régime de propriété du capital, la « *propriété sociale* » consisterait à accorder aux salarié·e·s (ou à leurs représentants) « *la moitié des droits de vote dans les conseils d'administration ou de direction de toutes les entreprises privées, y compris les plus petites* » (page 1119). Cette mesure pourrait être renforcée, d'une part, par le développement de l'actionnariat salarié à la faveur des mesures de redistribution des patrimoines et revenus dont il va être question dans un moment, permettant ainsi « *aux salariés d'acquérir des actions de leur entreprise et de faire basculer la majorité, en ajoutant des voix actionnariales à la moitié des voix dont ils disposent comme salariés* » (ibidem) ; d'autre part, par le plafonnement des droits de vote des actionnaires les plus importants : « *une bonne formule pourrait être d'appliquer un plafonnement similaire des droits de vote de 10 % dans les entreprises de taille suffisamment importantes* » (page 1120). Destiné à renforcer le pouvoir collectif des salariés au sein de la direction et de la gestion des entreprises, cet ensemble de mesures permettrait notamment de rééquilibrer le partage de la « valeur ajoutée » entre profits et salaires, en augmentant par exemple le salaire minimal.

Complétant celle d'une « *propriété sociale* » du capital, l'institution d'une « *propriété temporaire* » opère au contraire au niveau de la (re)distribution des patrimoines et des revenus privés. Elle consiste essentiellement en un impôt annuel sur les patrimoines détenus (dont l'assiette inclurait tous types d'actifs), dans le but non seulement d'empêcher leur concentration et centralisation croissantes au fil des générations (par le biais de l'héritage notamment) mais encore, et inversement, de provoquer leur déconcentration et décentralisation en opérant une sorte de circulation permanente de la richesse. Pour atteindre ce double objectif, cet impôt annuel devrait être fortement progressif : son taux varierait ainsi de 0,1 % pour les patrimoines se situant à la moitié du patrimoine moyen, à 2 % pour les patrimoines cinq fois supérieurs au patrimoine moyen, à 10 % pour les patrimoines cent fois supérieurs au patrimoine moyen, pour atteindre 90 % pour les patrimoines dix mille fois supérieurs au patrimoine moyen (page 1130). Et, adjointe à celle de l'impôt sur les successions patrimoniales, rendu lui aussi fortement progressif, sa recette devrait être consacrée à abonder un fonds dès lors capable de doter tout individu, à l'âge de vingt-cinq ans, d'un héritage de l'ordre de 120 000 € dans les États capitalistes centraux sur lesquels Thomas Piketty a procédé à des simulations (États-Unis, Europe de l'Ouest, Japon), correspondant à 60 % du patrimoine moyen dans ces États.

« *Concrètement, avec des recettes de l'ordre de 5 % du revenu national provenant de l'impôt sur la propriété et sur l'héritage, il est possible de financer pour chaque jeune adulte atteignant 25 ans une dotation équivalant à environ 60 % du patrimoine moyen par adulte* » (page 1131).

La propriété privée cesserait ainsi d'être permanente pour n'être plus que temporaire, tout individu capable d'accumuler au-delà d'un certain seuil se voyant contraint année après année de rendre à la société une partie plus ou moins importante de la richesse qu'il a pu accumuler, grâce à elle autant que grâce à ses talents personnels, en permettant à d'autres individus (en principe au plus grand nombre) de se lancer eux aussi sur la voie de l'accumulation patrimoniale. En sorte que la richesse sociale ne cesserait de circuler de manière importante au sein de la société, tout en rajeunissant en permanence ses détenteurs.

Parallèlement, le maintien d'un impôt sur le revenu (au sens large, incluant l'impôt sur les entreprises, les cotisations sociales, la taxe carbone), rendu lui aussi fortement progressif (avec une tranche marginale à 90 %), en prélevant 45 % du revenu national, devrait permettre de continuer à financer un État social généreux (couvrant les dépenses d'éducation, de santé, d'allocations familiales, d'allocations de chômage, de pensions de retraite, etc.) (page 1130) ainsi que de garantir à toute personne un revenu minimal de l'ordre de 60 % du revenu moyen disponible après impôt (page 1153). Par contre, tous les impôts indirects (TVA et autres impôts sur la consommation), nettement dégressifs, seraient supprimés, sauf ceux visant à corriger des externalités (comme la taxe carbone incorporée à l'impôt sur le revenu). Toutes mesures qui semblent parfaitement réalisables a priori, puisqu'elles ne porteraient finalement le taux de prélèvement obligatoire qu'à 50 % du revenu national.

Un réformisme qui n'avoue pas son nom

« En combinant les deux éléments [propriété sociale et propriété temporaire], on aboutit à un système de propriété qui n'a plus grand-chose à voir avec le capitalisme privé tel qu'on le connaît actuellement, et qui constitue un réel dépassement du capitalisme » (page 1138). On peut sans doute aisément souscrire au premier membre de cette affirmation, tandis que le second est par contre très discutable.

Incontestablement, l'adoption des deux réformes précédentes modifierait sensiblement le visage du capitalisme contemporain, en remédiant drastiquement à une de ses tares fondamentales qu'est la persistance d'inégalités sociales, qui tendent même à s'y aggraver jusqu'à donner naissance à des écarts proprement abyssaux. De la sorte, on sortirait de cette situation qui désole profondément Thomas Piketty et sur laquelle il revient à différentes reprises :

« En Europe, la part des 10 % des plus riches dans le total des propriétés privées est certes passée d'environ 80 %-90 % en 1900-1910 à environ 50 %-60 % en 2010-2020. Mais outre que cela reste une part très élevée pour seulement 10 % de la population, cette déconcentration s'est réalisée presque exclusivement au bénéfice des 40 % suivants (dont la part est passée d'à peine 10 % à 30 %-40 % du total). En revanche, la diffusion de la propriété ne s'est jamais véritablement étendue aux 50 % les plus pauvres, dont la part dans le patrimoine privé total s'est toujours située autour de 5 %-10 % (voire au-dessous de 5 %), dans tous les pays et à toutes les époques pour lesquelles des données sont disponibles » (page 1127).

Entre l'attribution à tout individu en début de vie adulte d'un patrimoine équivalent à 60 % du patrimoine moyen et la garantie que son revenu ne serait tout au long de sa vie jamais inférieur à 60 % du revenu moyen, les formes extrêmes de pauvreté disparaîtraient sans aucun doute et les écarts de revenus et de patrimoines seraient comprimés. Bref, les couches populaires vivraient sans doute globalement mieux au sein d'un capitalisme ainsi réformé.

Mais, quoi qu'en dise Thomas Piketty, elles continueraient à vivre dans une société capitaliste. S'il peut prétendre le contraire, c'est qu'il se trompe ou s'illusionne sur ce qu'est le capital (comme rapport social de production) et le capitalisme (comme mode de production) [2].

S'agissant du capital, j'ai déjà eu l'occasion de signaler que Thomas Piketty en étend la définition à toute forme de propriété privée (d'actifs possédés par des individus) [3] ; et il réédite ici cette confusion, en plaçant sur le même plan son projet de « *propriété sociale* » (qui concerne en effet le capital comme rapport de production) et celui de « *propriété temporaire* » (qui concerne les patrimoines privés, quelle que soit la nature des actifs qui les constituent : biens fonciers, immobiliers, propriétés d'entreprises ou de parts d'entreprises, etc.). Or il suffit de restituer au concept de capital son sens propre pour que les illusions de Thomas Piketty sur la portée de ses propositions se dissipent. Rappelons en effet que, en tant que rapport social de production, le capital se caractérise par l'expropriation des producteurs, leur séparation de fait et de droit des moyens de production qu'ils mettent en œuvre ; la transformation de leurs forces de travail en marchandises ; l'unification sous le régime du salariat de ces moyens de production et forces de travail, permettant la valorisation du capital-argent avancé pour les acquérir comme marchandises, à travers l'extorsion d'un surtravail (d'une quantité de travail supplémentaire à celle nécessaire à la reproduction des forces de travail) sous forme de plus-value.



Le Betriebsrat cul par-dessus tête: «Regarde l'homme! On devrait exiger une retraite à mi-temps pour le patron!» «Une formation à temps partiel ne lui ferait pas de mal non plus.»

Dans ces conditions, le changement de régime de la propriété du capital que propose Thomas Piketty ne modifie en rien fondamentalement ce rapport de production. Fussent-ils propriétaires de la moitié ou même plus des actions de l'entreprise qui les emploie, les salariés de cette dernière n'en resteraient pas moins potentiellement séparés et séparables des moyens de production mis en œuvre dans et par cette entreprise. Ils s'en rendraient douloureusement compte le jour où, pour faire face à la concurrence ou aux aléas de marché (nécessité d'abandonner certains produits ou procédés de production, nécessité de procéder à des investissements, nécessité d'augmenter la productivité du travail pour abaisser les coûts de production et rester compétitif, etc.), ils se trouveraient contraints, en tant que membres du conseil d'administration ou de la direction de l'entreprise, de licencier certains de leurs collègues ou même d'accepter leurs propres licenciements pour sauver l'entreprise et le restant des emplois. Ils le réaliseraient encore plus brutalement en cas de faillite pure et simple de l'entreprise.

En tant que salarié·e·s, ce qu'ils ne cesseraient d'être, leurs forces de travail demeureraient des marchandises dont la valeur resterait réglée par les deux facteurs qui la régissent d'ores et déjà : l'état du développement des forces productives de la société (et notamment la productivité moyenne du travail social) et la norme sociale de consommation en cours. Quant au prix de ces forces de travail, il fluctuerait demain comme aujourd'hui en fonction d'un rapport entre offre et demande d'emploi dont ils ne seraient pas plus maîtres dans un cas que dans l'autre. Et seraient-ils tentés, en tant que gestionnaires-actionnaires majoritaires, de s'émanciper de ces contraintes que la concurrence intercapitaliste aurait vite fait de les ramener à la raison... ou même de les jeter à la rue.

Enfin, en tant que salariés d'un capital singulier (une entreprise capitaliste), ils se trouveraient contraints de former de la valeur et de la plus-value, en alignant leurs modes de produire et la durée, l'intensité et la productivité de leur travail sur les normes moyennes en cours dans leur branche d'activité et, plus largement, au sein de l'espace de socialisation de leur travail (en gros le marché) dans le cadre duquel ils opèrent. Là encore, tout manquement durable à cette contrainte signifierait une dégradation de leur capacité à se maintenir en activité et leur disparition à terme, tout gestionnaires-actionnaires majoritaires seraient-ils. Quant à la part de la plus-value qu'ils pourraient s'approprier sous forme de profit, elle dépendrait demain comme aujourd'hui des conditions qu'ils ne maîtriseraient que très partiellement puisque fonction des décisions d'investissement et de désinvestissement de l'ensemble des autres capitaux singuliers opérant dans leur branche ainsi que de la circulation du capital entre les différentes branches. Quant à leurs décisions d'affectation de ce profit (entre mise en réserve, investissements, placements financiers, distribution aux actionnaires, etc.), elles n'en seraient pas moins contraintes demain qu'aujourd'hui [4].

Bref, l'institution d'une « *propriété sociale* » du capital, telle que l'entend Thomas Piketty, ne modifierait pas plus la situation structurelle des travailleurs salariés du capital que d'autres changements de forme de propriété (forme juridique) du capital qui ont pu s'opérer au cours de l'histoire du capitalisme, par exemple lorsqu'on est passé d'une propriété purement individuelle (le capital uninominal) à une propriété socialisée (le capital par actions). Une fois de plus, Thomas Piketty est dupé par son attention exclusive à **la forme juridique du capital** qui lui masque sa nature foncière en tant que rapport de production.

Quant à la « *propriété temporaire* » et, plus largement, aux propositions avancées par Thomas Piketty concernant la réforme des finances publiques (de la fiscalité et de l'usage de ses recettes), elles opèrent au niveau de la redistribution des propriétés et des revenus privés. Autrement dit, quelle que soit leur portée pour corriger les inégalités nées des rapports de répartition primaire des revenus entre catégories sociales (revenus de capital, de la propriété foncière, du travail salarié, du travail indépendant, etc.) et leur pérennisation et aggravation au fil des générations (sous forme d'inégalités de patrimoine), elles sont par définition sans incidence majeure sur les rapports de production qui se situent en amont.

Au demeurant, sans s'en rendre compte, Thomas Piketty lui-même fournit des arguments soulignant que ces propositions s'inscrivent dans une perspective de réforme des rapports capitalistes de production, non pas de leur dépassement. En effet, il insiste à plusieurs reprises sur le fait que ces propositions ne font que reprendre et amplifier des réformes déjà antérieurement introduites à l'initiative du parti démocrate aux Etats-Unis et des partis sociaux-démocrates en Europe occidentale. Le fait que la distribution de droits de vote aux représentants des salariés dans les conseils d'administration des entreprises se pratique en Allemagne (où ils disposent de la moitié de ces droits) comme en Suède (où ils ne disposent que d'un tiers) depuis la fin des années 1940 ou le début des années 1950 montre bien que le capital n'a fondamentalement rien à craindre de ce type de mesures : il continue à opérer et prospérer dans un cas comme dans l'autre. Et on peut en dire autant quant au fait que les États-Unis et le Royaume-Uni ont institué des tranches marginales d'impôt sur le revenu aux taux de 70-80 % durant des décennies : cela n'a pas fondamentalement nui à la poursuite de l'accumulation du capital de part et d'autre de l'Atlantique, pas plus d'ailleurs qu'à l'accumulation patrimoniale de ses détenteurs.

La prétention de Thomas Piketty à conférer à ses propositions politiques une vertu anticapitaliste est d'autant plus curieuse que, d'emblée, il précise bien qu'il tient la propriété privée, sous toutes ses formes, y compris donc sous sa forme capitaliste (l'appropriation privative de moyens sociaux de production et, à travers eux, de travaux sociaux, accomplis par des collectifs de centaines, milliers et même centaines de milliers de salariés) comme une composante essentielle de la « *société juste* » qu'il appelle de ses vœux :

« À partir du moment où l'on accepte l'idée que la propriété privée continuera de jouer un rôle dans la société juste, en particulier dans les petites et moyennes entreprises, il est essentiel de trouver des dispositifs institutionnels permettant d'éviter que la propriété se concentre sans limites, ce qui n'aurait aucune utilité du point de vue de l'intérêt général, quelles que soient les raisons poussant par ailleurs à cette concentration » (page 1122).

Voilà qui indique clairement qu'il ne s'agit pas de supprimer la propriété privée capitaliste (la propriété privée de moyens sociaux de production) mais tout juste d'en éviter la concentration excessive. Et nous en connaissons déjà les raisons que j'ai eu l'occasion d'évoquer à la fin de mon précédent article sur l'ouvrage de Thomas Piketty : c'est qu'il se propose d'utiliser

« (...) les institutions de la propriété privée pour les dimensions émancipatrices qu'elles peuvent apporter (en particulier pour permettre à la diversité des aspirations individuelles de s'exprimer, ce que les sociétés communistes du XX^e siècle ont tragiquement choisi d'oublier), tout en les encadrant et les instrumentalisant au sein de l'État social, d'institutions redistributrices, telles que la progressivité fiscale, et plus généralement de règles permettant de démocratiser et de partager l'accès au savoir, au pouvoir et à la richesse (...) » (page 153).

Le même paradigme individualiste le conduit à faire de la propriété privée la garante de l'épanouissement individuel (alors qu'il ne cesse par ailleurs de montrer comment elle a pu générer les pires inégalités et oppressions dans le monde contemporain) et à s'opposer à la revendication d'une parfaite égalité, non seulement formelle (égalité en droit) mais réelle (égalité des conditions socio-économiques), parce qu'il fait de l'inégalité la garante, là encore, de l'épanouissement individuel :

« La société juste n'implique pas l'uniformité ou l'égalité absolue. Dans la mesure où elle résulte d'aspirations différentes et de choix de vie distincts, et où elle permet d'améliorer les conditions de vie et d'accroître l'étendue des opportunités ouvertes aux plus défavorisés, alors l'inégalité des revenus et de propriété peut être juste » (page 113).

Propriété privée, liberté individuelle (dans et par les échanges marchands et les rapports contractuels), égalité juridique et civique : la triade défendue par Thomas Piketty ne dépasse décidément pas l'horizon idéologique de la société capitaliste non plus.

Le respect dans lequel il tient la propriété privée capitaliste, qui confine au fétichisme, transparait encore jusque dans sa proposition de la socialiser au-delà de ce qu'elle l'a été jusqu'alors. Car par quoi justifier le fait de limiter a priori les droits des salarié·e·s à la moitié des droits de vote dans les conseils d'administration ou de direction des entreprises si ce n'est par révérence maintenue envers les propriétaires du capital (les actionnaires) en oubliant que ce dernier n'est jamais que du surtravail (sous forme de profits) accumulé au fil des ans, autrement dit le résultat de l'exploitation des travailleurs présents et passés ? L'application d'une véritable justice sociale consisterait à transférer la totalité des droits aux représentants des travailleurs, et non pas seulement la moitié.

Concluons. En dépit du fait qu'il promette de « *dépasser le capitalisme* », le projet politique soutenu par Thomas Piketty à la fin de son ouvrage n'est en rien révolutionnaire mais simplement réformiste. Son « *socialisme participatif* » vise à refonder le projet social-démocrate classique : introduire des réformes de structure dans le capitalisme contemporain pour le rendre moins inégalitaire ou même le moins inégalitaire possible. Projet au demeurant suffisamment honorable par la hardiesse de certaines de ses propositions pour qu'il soit inutile de l'affubler de vertus qu'il n'a manifestement pas et pas même vocation à avoir.

Quand les rapports de production se vengent...

Pour radical qu'il apparaisse, le réformisme de Thomas Piketty n'en présente pas moins des limites qui méritent d'être relevées, involontaires ou volontaires. Au titre des premières, il convient de mentionner que ses propositions touchent principalement aux rapports de répartition (de distribution, plus exactement de redistribution) et non pas aux rapports de production *stricto sensu*, maintenus comme tels (au-delà de la forme juridique du capital modifiée par l'institution de ce qu'il nomme « *la propriété sociale* »). Ce qui nuit nécessairement à leur portée. Car, les rapports de production continuant à exercer leurs effets propres, ils sont susceptibles de limiter singulièrement la portée des réformes des rapports de répartition préconisées par Thomas Piketty, aussi généreuses soient-elles.

On peut l'illustrer par l'exemple des deux bénéfiques majeurs qu'il attend de ces réformes en termes d'élargissement des possibilités de participation à la vie sociale et politique pour les couches populaires, légitimant ainsi le qualificatif de « *participatif* » dont il accompagne le socialisme de son cru. Il en attend tout d'abord la possibilité pour les membres de ces couches d'accéder à des niveaux de formation (générale ou professionnelle) supérieurs à ceux auxquels ils sont généralement cantonnés. En effet :

« Si l'on examine l'ensemble des jeunes adultes atteignant 20 ans en 2018, on peut estimer sur la base des dernières enquêtes et tendances disponibles que l'investissement éducatif public total dont ils auront bénéficié au cours de l'ensemble de leur scolarité (de la maternelle au supérieur) se situera en moyenne à environ 120 000 euros, ce qui correspond approximativement à quinze années de scolarité pour un coût moyen de 8000 euros par an. Il s'agit là d'une situation moyenne, avec en pratique d'énormes disparités liées notamment à l'âge de fin de scolarité et au type de filière suivie dans le secondaire et surtout dans le supérieur. Au sein de cette génération, les 10 % des élèves ayant bénéficié de l'investissement public le plus faible auront reçu environ 65 000-70 000 euros chacun, alors que les 10 % ayant bénéficié de l'investissement public le plus important auront reçu entre 200 000 euros et 300 000 euros chacun » (pages 1161-1162).

Dès lors, Thomas Piketty propose de corriger cette inégalité au sein de la formation initiale en élargissant les possibilités d'accès à la formation continue de la manière suivante :

« (...) une personne quittant l'école à 16 ans ou 18 ans et qui n'aurait donc utilisé qu'une dépense éducative de 70 000 euros ou 100 000 euros lors de sa formation initiale, à l'image des 40 % d'une génération bénéficiant de la dépense la plus faible, pourrait ensuite utiliser dans le cours de sa vie un capital éducation d'une valeur de 100 000 ou 150 000 euros afin de se hisser au niveau des 10 % ayant bénéficié de la dépense la plus forte en formation initiale (voir graphique 17.1). Ce capital pourrait ainsi permettre de reprendre une formation à 25 ans ou 35 ans ou tout au long de la vie » (page 1164).

Mais raisonner de la sorte, c'est omettre ou ignorer tout simplement que l'inégalité de revenus n'est pas le seul ni même nécessairement le principal facteur d'inégalité en matière de formation scolaire, que jouent tout aussi bien la distribution et l'accumulation inégales de « *capital culturel légitime* » au sein des familles [5]. Or ce dernier facteur est directement corrélé avec la division sociale du travail, dont celle entre « travail intellectuel » (fonctions de direction, d'organisation, de conception, de légitimation et de contrôle) et « travail manuel » (fonctions d'exécution) est l'axe vertébral central, une dimension des rapports capitalistes de production dont Thomas Piketty ne tient aucun compte et ne mentionne pratiquement jamais. Car, selon sa position dans la division sociale du travail (celle de ses parents ou la sienne propre), on ne dispose en général pas des mêmes aptitudes et opportunités pas plus qu'on ne développe les mêmes aspirations et projets, que ce soit à l'égard de la formation initiale ou à celui de la formation continue, indépendamment du coût éventuel d'accès à ces formations. C'est pourquoi d'ailleurs, alors que la formation continue est en principe ouverte à tous les salariés, la fréquence du recours à cette dernière s'accroît régulièrement avec le niveau de leur formation initiale : en 2016, cela a été le cas pour 74 % des diplômés du supérieur long contre seulement 22 % de ceux titulaires au plus du certificat d'études primaires, la formation continue redoublant ainsi les inégalités instituées par la formation initiale [6]. Il est d'ailleurs singulier que Thomas Piketty soit pris lui-même d'un doute à l'égard de la portée de sa proposition puisqu'il avoue que « *la possibilité donnée de reprendre des études (...) dans de nombreux cas resterait sans doute théorique* » (page 1164).



Par ailleurs, il attend également de ces réformes en matière de redistribution de la propriété et des revenus un élargissement des facultés de participation des couches populaires à la démocratie représentative. A cette fin, reprenant des propositions de Julia

Cagé, il avance l'idée de réformer le financement public des formations politiques, d'une part en donnant « à chaque citoyen un bon annuel d'une même valeur, par exemple 5 euros par an, lui permettant de choisir le parti ou le mouvement politique de son choix », d'autre part en instituant « une interdiction totale des dons politiques des entreprises et autres personnes morales (...) et d'un plafonnement radical des dons et cotisations des individus privés (que Julia Cagé propose de limiter à 200 euros par an) » (page 1172). Il est cependant naïf de penser que, de la sorte, on avancerait sensiblement sur la voie d'« une démocratie participative et égalitaire » (page 1173). C'est oublier ou ignorer que les intérêts capitalistes, que ne ferait nullement disparaître l'institution d'une « proposition sociale » du capital, peuvent se faire valoir dans la sphère politique par bien d'autres biais, et de plus sérieux, que le financement direct, légal ou illégal, des formations politiques à vocation gouvernementale : les médias à leur solde, l'action continue de lobbies dûment organisés et stipendiés, le financement d'établissements scolaires et universitaires privés, pour ne pas même évoquer la collusion idéologique entre dirigeants d'entreprise et dirigeants politiques, issus du même sérail (en France les grandes écoles et les écoles supérieures de commerce), quand il ne s'agit pas purement et simplement des mêmes personnes par le tourniquet du « pantouflage » et « rétro-pantouflage ». Et c'est surtout, une nouvelle fois, oublier ou ignorer que ce qui fait immédiatement obstacle à la participation des couches populaires à la vie politique, c'est une fois de plus leur position dans la division sociale du travail (*ergo* les rapports sociaux de production) qui fait concrètement obstacle aux capacités objectives (le temps libre mais aussi le pouvoir et le savoir nécessaires : par exemple la capacité à prendre la parole en public) et subjectives (par exemple : le sentiment de sa propre légitimité à s'occuper de questions politiques) que requiert une pareille participation. Handicaps que seule une participation active aux organisations populaires (associatives, syndicales et politiques) peut compenser et certainement pas les maigres allocations de deniers publics sous forme de « bons pour l'égalité démocratique ».

Morale de l'histoire : chassez les rapports sociaux de production par la porte, ils font subrepticement retour par la fenêtre et vous sabotent vos beaux projets de redistribution !

Quid au-delà de l'État-nation ?

Faisant appel à la pleine souveraineté persistante des États (si ce n'est en fait, du moins en droit), les propositions réformistes de Thomas Piketty semblent a priori s'inscrire dans un cadre strictement national. A l'heure de la « mondialisation » néolibérale, contre laquelle ses propositions sont pour partie dirigées, cela ne peut manquer de poser un problème dont Thomas Piketty a bien conscience, mais auquel il n'apporte que des éléments de réponse bien insuffisants.

Le problème se pose tout d'abord sous la forme de la définition du cadre dans lequel ses propositions sont appelées à se réaliser. L'idéal serait pour Piketty que ce cadre soit le plus large possible :

« La solution est d'organiser cette dernière [la mondialisation] différemment, c'est-à-dire en remplaçant les actuels accords commerciaux par des traités beaucoup plus ambitieux visant à promouvoir un modèle de développement équitable et durable, incluant des objectifs communs vérifiables (notamment sur l'impôt juste et les émissions carbone) et au besoin des procédures de délibération démocratique adaptées (sous forme d'assemblées transnationales). Ces traités de codéveloppement d'un type nouveau pourraient inclure si nécessaire des mesures visant à faciliter les échanges. Mais la question de la libéralisation des flux commerciaux et financiers ne doit plus en être le cœur. Le commerce et la finance doivent devenir ce qu'ils auraient toujours dû être : un moyen au service d'objectifs plus élevés » (pages 1176-1177).

On pense évidemment ici immédiatement à ce proto-État fédéral ou confédéral continental qu'est l'Union européenne (UE) ; et Thomas Piketty lui-même consacre un long passage à jeter les bases de ce qu'il appelle un social-fédéralisme européen (pages 1026 à 1055).

« Le principe général est de pouvoir déléguer à une Assemblée transnationale (en l'occurrence ici une Assemblée européenne) le soin de prendre des décisions communes concernant les biens publics globaux, comme le climat ou la recherche, et la justice fiscale globale, avec notamment la possibilité de voter des impôts communs sur les plus hauts revenus et patrimoines, sur les plus grandes entreprises et sur les émissions carbone » (page 1180).

Mais il envisage aussi que ce cadre puisse être plus large que celui de l'UE, en envisageant des collaborations entre UE et États-Unis ou encore entre UE et Union africaine (pages 1182-1183). Autant de projets séduisants et idylliques dont, malheureusement, il ne nous dit rien quant à leurs conditions de possibilité ni, par conséquent, quant à la manière dont il compterait s'y prendre pour écarter les obstacles à leur réalisation, dont le moindre n'est pas la persistance voire l'exacerbation des conflits entre intérêts nationaux, bien au-delà de la montée en puissance des mouvements nationalistes ou nationalitaires qui les expriment et les attisent, dont même l'UE donne le spectacle depuis quelques années.

D'ailleurs, là encore, Thomas Piketty lui-même ne croit pas tout à fait à ce premier scénario, puisqu'il en esquisse un second dans les dernières pages de son chapitre, dans lesquelles il nous explique que, en l'absence d'un cadre transnational adéquat, il serait légitime et possible pour un État-nation de mettre en œuvre, sans plus attendre, au moins certaines des propositions réformistes précédemment avancées, seul ou en accord avec d'autres États :

« (...) s'il est essentiel de proposer un nouveau cadre coopératif avant de sortir du cadre existant, il est cependant impossible d'attendre que tout le monde soit d'accord pour avancer. Il est donc crucial d'imaginer des solutions permettant à quelques pays d'aller dans la voie sociale-fédéraliste en concluant des traités de codéveloppement entre eux, tout en restant ouverts à ceux qui veulent rejoindre le projet. Cela est vrai au niveau européen comme à un niveau international plus général » (page 1187).

Et de donner l'exemple de l'imposition sur les bénéficiaires des sociétés. Sans cependant, là encore, préciser comment, en l'absence de tout contrôle de la circulation des capitaux qui ne peut être mis en place que par le biais d'accords internationaux, les États qui décideraient de se lancer seuls sur cette voie feraient face à tous les moyens dont ces capitaux disposent et font largement usage, comme ils le feraient demain, pour localiser artificiellement (par le jeu des prix de transfert entre les différents établissements ou entreprises le long de leurs chaînes de valeur internationales) leurs bénéficiaires dans des paradis fiscaux.

Il est un second problème, de plus vaste conséquence, dont la solution nécessiterait la mise en place d'un cadre institutionnel transnational, que Thomas Piketty n'envisage quasiment pas : celui que pose la crise écologique de dimension planétaire dans laquelle nous nous enfonçons de plus en plus. Il n'en fait mention que sous l'angle du réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre. Pour y faire face, Thomas Piketty compte d'abord sur la taxation des grandes fortunes et hauts revenus dont les titulaires sont les plus pollueurs :

« (...) les émissions carbone sont fortement concentrées au sein d'un petit groupe d'émetteurs constitué principalement de personnes à hauts revenus et à hauts patrimoines dans les pays les plus riches du monde (particulièrement aux États-Unis) » (page 1156).



Et il y adjoint l'institution d'une taxe carbone qu'il propose d'intégrer dans l'imposition sur le revenu pour en alléger le poids pour les titulaires de bas revenus et en la faisant reposer essentiellement sur les mieux nantis :

« (...) à chaque augmentation de taxe carbone, on calculerait l'impact moyen sur les différents niveaux de revenus en fonction des structures moyennes de dépenses, et on ajusterait automatiquement le barème de l'impôt progressif sur le revenu et du système de transferts et de revenu de base afin de neutraliser l'effet. On conserverait ainsi le signal prix

(c'est-à-dire le fait que les consommations plus carbonées coûteraient plus cher que celles moins carbonées, de façon à inciter à un changement des modes de consommation) mais sans grever le pouvoir d'achat total des plus modestes » (page 1157).

Mais, outre que l'efficacité de telles mesures, au regard de la nécessité de limiter les rejets des gaz à effet de serre, reste à démontrer, on est très loin du compte quant aux autres aspects de la crise écologique globale. Loin de se réduire aux seuls effets du réchauffement climatique global, elle concerne tout aussi bien les atteintes aux milieux jouant un rôle crucial dans les équilibres écologiques planétaires (réchauffement et acidification des mers et des océans, fonte des calottes polaires et des glaciers, déforestation, dégel du permafrost) ; l'épuisement (raréfaction et dégradation) des ressources naturelles, y compris les plus vitales (eau potable, air, sols arables, biodiversité végétale et animale) ; la crise énergétique liée à la nécessité d'abandonner à très court terme les combustibles fossiles (charbon, gaz naturel, pétrole) tout comme cette aberration qu'est l'énergie nucléaire ; la nécessité de faire face à une population mondiale croissante dans les conditions écologiques qui menacent d'effondrement des systèmes entiers de production agricole ; les migrations massives de populations fuyant la dégradation de leurs biotopes ; sans même vouloir évoquer les épidémies et pandémies que sont susceptibles de provoquer et propager ces différents déséquilibres. De tout cela, il n'est rigoureusement pas question dans le projet et programme de « *socialisme participatif* » de Thomas Piketty, qui se propose pourtant de relever les défis du XXI^e siècle.

Comment expliquer pareil silence ? Difficile de penser que ces problèmes sont inconnus de Thomas Piketty ou qu'il ne s'en soucie pas. Dès lors, avançons l'hypothèse suivante : il doit avoir plus ou moins conscience qu'ils ne sauraient se résoudre par quelque réforme des rapports de répartition (la distribution des patrimoines et des revenus) que ce soit et que leur solution requiert au contraire, radicalement, une rupture avec les rapports capitalistes de production. Elle supposerait en particulier qu'il soit mis fin, d'une part, à la poursuite indéfinie et aveugle de la croissance des forces productives sous forme de l'accumulation du capital, la fameuse « *croissance* » dont les économistes célèbrent quotidiennement les vertus et dont Thomas Piketty se félicite lui-même ; d'autre part, à la propriété privée des moyens sociaux de production qui rend impossible tout contrôle a priori de la mise en œuvre des forces productives de la société et fait de celle-ci la résultante aveugle et désordonnée de l'activité d'innombrables capitaux singuliers [7]. Toutes perspectives qui nous situent d'emblée en dehors des cadres restreints du réformisme social-démocrate dans lesquels se cantonne Thomas Piketty.

L'impasse fondamentale

Mais la principale lacune du projet de « *socialisme participatif* » que Thomas Piketty nous soumet à la fin de son ouvrage est encore d'un autre ordre. En effet, la valeur d'un projet politique ne se mesure pas seulement à la nature et à la portée des idéaux qu'il défend et des objectifs concrets qu'il se propose d'atteindre. Elle tient autant à la définition de ses conditions sociopolitiques de réalisation : les stratégies et tactiques propres à

assurer cette dernière (qu'il s'agisse de la conquête et de l'exercice du pouvoir d'État, de la construction de structures de contre-pouvoir populaires, de l'activation de mouvements sociaux, de l'organisation de campagnes d'opinion, etc.), les organisations (associations, syndicats, partis) et cartels d'organisations propres à mettre ces stratégies et tactiques en œuvre, enfin et surtout les forces sociales (classes et fractions de classe, alliances de classe, blocs sociaux) que l'on peut légitimement espérer mobiliser et voir se mobiliser pour de telles fins.

Se référant régulièrement au compromis fordiste sur lequel se sont fondées la croissance économique et les politiques sociales des Trente Glorieuses (même si c'est en d'autres termes que ceux que je viens d'employer) et en revendiquant l'héritage, Thomas Piketty ne peut pourtant pas ignorer quels cycles de luttes, syndicales, politiques, idéologiques, poursuivis sur des décennies, et quels rapports de force au niveau tant national qu'international résultant des deux guerres mondiales et de l'effondrement du capitalisme libéral au cours des années 1930 ont été nécessaires pour parvenir à un tel compromis. D'ailleurs, il lui arrive de s'y référer (cf. par exemple pages 1118-1119), y compris dans leur dimension de violence (cf. par exemple page 1196). Pas davantage peut-il ignorer que ses propres propositions de redistribution des patrimoines et des revenus, pour purement réformistes qu'elles soient et parce qu'effectivement réformistes, ne manqueraient pas, si elles étaient mises en œuvre, de susciter la colère, le rejet et la mobilisation de toutes les couches sociales privilégiées qu'elles léseraient, qui ne manquent de moyens (de tous types) de défendre leurs intérêts et qui n'hésiteraient pas à les mettre en œuvre. Sans doute ces mêmes propositions obtiendraient-elles, inversement, le soutien de la majeure partie des larges couches populaires qui en seraient les bénéficiaires. Mais cela ne suffit pas à nous dire comment susciter et obtenir leur mobilisation ni comment construire le rapport de force qui serait nécessaire pour les faire triompher.

Ce silence est d'autant plus étonnant que Thomas Piketty consacre les trois chapitres précédents de son ouvrage à scruter les transformations des clivages politico-idéologiques survenues depuis le milieu du XX^e siècle au sein des démocraties parlementaires (notamment la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne, la Suède, l'Italie, la Pologne, le Brésil et l'Inde) en fonction de l'évolution de leurs structures de classes (de leur division en classes sociales et des rapports de force entre ces dernières) et de leur insertion internationale (dans la division mondiale du travail, dans le système mondial des États). On s'attendrait donc à ce que, dans le dernier chapitre de l'ouvrage, l'exposition des grandes lignes de son projet politique s'accompagne d'une réflexion sur les incidences de ces transformations sur les conditions de sa réalisation. Or c'est précisément ce qui y manque.

En fait, en dépit des quelques passages où il se réfère à ce que l'histoire contemporaine comprend de luttes sociales, de luttes mettant en jeu les classes sociales et leurs rapports, leurs organisations et leurs représentations, tout se passe comme si Thomas Piketty était convaincu qu'il lui suffit de présenter son projet et de le livrer au débat public pour que les idées ainsi avancées fassent leur chemin et finissent par créer, par la

seule vertu de leur argumentation et la richesse de l'information statistique sur laquelle elles reposent, la majorité politique qui serait nécessaire à leur mise en œuvre dans le cadre de démocraties parlementaires. Bref, on retrouve ici la marque de son idéalisme (au sens philosophique du terme) que j'avais déjà mis en évidence dans mes deux articles précédents. Cet idéalisme apparaît dans de multiples formulations tout au long de l'ouvrage et transparaît encore dans les suivantes figurant en fin de parcours :

« Toutes les sociétés humaines ont besoin de justifier leurs inégalités. Leur histoire se structure autour des idéologies qu'elles développent afin d'organiser les rapports entre les groupes sociaux et les relations de propriété et de frontière, au travers de dispositifs institutionnels complexes et changeants » (page 1111).

« J'ignore la forme que prendront les crises à venir et la façon dont elles puiseront dans les répertoires d'idées existants pour inventer des trajectoires nouvelles. Mais il ne fait aucun doute que les idéologies continueront de jouer un rôle central, pour le meilleur et pour le pire » (page 1113).

« "L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la lutte des classes", écrivaient Friedrich Engels et Karl Marx en 1848 dans le Manifeste du parti communiste. L'affirmation reste pertinente, mais je suis tenté à l'issue de cette enquête de la reformuler de la façon suivante : l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la lutte des idéologies et de la quête de la justice » (page 1191).

En définitive, le projet de Thomas Piketty n'est pas sans rappeler, *mutatis mutandis*, ce que Engels et Marx disaient des représentants de ce qu'ils nommaient « *le socialisme et le communisme critico-utopiques* » dans ce même *Manifeste* :

« À l'activité sociale doit se substituer leur propre ingéniosité ; aux conditions historiques de l'émancipation, des conditions imaginaires ; à l'organisation progressive du prolétariat en classe, une organisation de la société qu'ils ont eux-mêmes fabriquée de toutes pièces. Pour eux l'avenir du monde se résout dans la propagande et la mise en pratique de leurs plans de société.

Ils ont certes conscience de défendre, dans leurs plans, les intérêts de la classe ouvrière avant tout, parce qu'elle est la classe qui souffre le plus. Pour eux, le prolétariat n'existe que sous cet aspect de classe qui souffre le plus.

(...) en vérité, il suffit de comprendre leur système pour y reconnaître le meilleur plan possible de la meilleure des sociétés possibles. » [8]

[1] Tous ces phénomènes et processus font l'objet d'analyses détaillées de la part de Thomas Piketty (Chapitre 11 à Chapitre 16) sur lesquelles il ne m'est pas possible de revenir ici. Appuyées à chaque fois sur une solide base empirique et statistique, elles présentent cependant les mêmes défauts méthodologiques et conceptuels que ceux que j'ai eu l'occasion de souligner dans les deux articles antérieurs publiés sur ce même

site, « *Capital et idéologie*. Un titre en trompe-l'œil », et « Des "sociétés ternaires" aux "sociétés de propriétaires" : comment Thomas Piketty analyse la transition du féodalisme au capitalisme », ou certains de ceux que je relèverai dans le présent article.

[2] Je ne m'attarderai pas sur la définition que Thomas Piketty donne du capitalisme comme « *la forme particulière que prend le propriétaire à l'âge de la grande industrie et des investissements financiers internationaux* » (page 189), dont le fondement repose sur « *la concentration du pouvoir économique au niveau des propriétaires du capital* » (page 1117). Ces deux passages suffisent à attester qu'il ne comprend rien à la notion de mode de production capitaliste. Tout comme son usage répété de la notion d'« *hypercapitalisme* » qui n'a pas plus de sens que si l'on parlait d'hyperesclavagisme ou d'hyperféodalisme.

[3] Cf. « *Capital et idéologie*. Un titre en trompe-l'œil », *op. cit.*

[4] Somme toute, je n'ai fait que rappeler les contraintes qui continuent à peser sur les entreprises constituées en sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) dont la totalité du capital est la propriété de tout ou partie de ses salariés. Il est singulier que Thomas Piketty ait omis de comparer la situation qu'il imagine créer avec son projet de « *propriété sociale* » avec celle des SCOP.

[5] J'ai déjà eu l'occasion de mentionner cette omission ou ignorance dans « *Capital et idéologie*. Un titre en trompe-l'œil », *op. cit.*, note 7.

[6] Christel Aliaga et Junel Bernard (coord.), *Formations et emploi. Édition 2018*, Insee, 2018, page 113. Et cela ne date pas d'hier : la formation continue mise en place en 1975 a bénéficié en permanence aux plus diplômés et aux mieux placés ; cf. Alain Bihl et Roland Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Syros, 1995, pages 374-376.

[7] Pour un développement de ces propositions, cf. l'article « Capitalisme vert » dans *La novlangue néolibérale. La rhétorique du fétichisme capitaliste*, 2^e édition, Lausanne-Paris, 2017.

[8] *Manifeste du parti communiste*, http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_Marx/manifeste_communiste/manifeste_communiste.html, pages 36-37.